

DECRET N° 76-141 du 4 Juin 1976

portant nomination des Représentants  
de l'Etat au Conseil d'Administration  
de la Société Béninoise des Textiles  
(SO.BE.TEX).--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du  
Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-  
butions des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-140 du 4 Juin 1976,  
portant transformation de la Société Béninoise des Textiles  
(SOBETEX) en une Société Anonyme d'Economie Mixte ;

VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rap-  
ports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans les-  
quelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs  
modalités de gestion ;

VU l'Ordonnance n° 75-49 du 25 Juillet 1975, relative à la parti-  
cipation de l'Etat au Capital Social de la Société Béninoise des  
Textiles (SOBETEX) ;

SUR Proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er.-- Sont nommés représentants de l'Etat au Conseil d'Administration  
de la Société Béninoise des Textiles (SOBETEX) :

Les Camarades :

POGNON Lydie : Représentant le Ministre de la Fonction Publique et du  
Travail ;

ZOUNON Michel : Représentant le Ministre des Finances ;

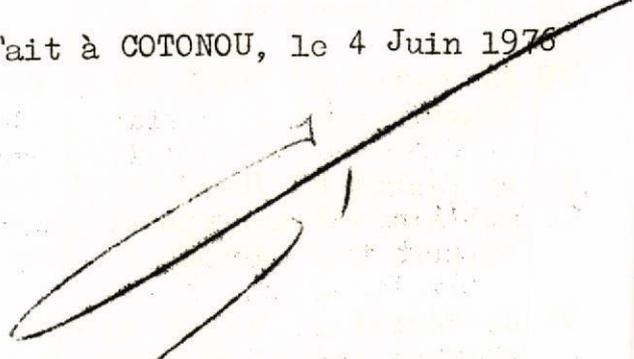
- RAIMI Ramani : Représentant le Ministre du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures ;
- ADEBO Ambaly : Représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme ;
- MENSAH Richard : Représentant le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat.

ARTICLE 2.- Le Camarade MENSAH Richard est nommé Président du Conseil d'Administration de la SOBETEX.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré et publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 4 Juin 1978

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie  
et de l'Artisanat,



Lieutenant-Colonel B. OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 - CNR 4 - SGG 4 - SPD 2 - MIA 4 SOBETEX 10 - Ministères  
14 - MF 4 Intéressés 5 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - IAA-DCCT-IGF-Gde C<sub>h</sub>anc.-ONEPI 5 - JORPB 1